VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# SURENDETTEMENT POUR QUI ?

Par Profil supprimé Postée le 22/12/2017 08:59

> Est ce que la banque de France accepte d'aider des personnes surendetté à cause du jeux? Car cela est une maladie et elle peuvent recommencer à tout moment !?

---

**Mise en ligne le 22/12/2017**

Bonjour,

Nous comprenons une question de dépendance aux jeux d'argent sans pour autant avoir suffisamment d'informations sur la situation qui vous préoccupe entre difficultés financières et volonté de prise en charge de ce que vous décrivez comme une "maladie".

Nous ne sommes pas spécialisés en matière de surendettement ni sur les questions de choix politiques, modalités d'intervention et missions de la Banque de France. Cependant il est possible d'obtenir une aide dans un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui propose des consultations confidentielles et gratuites auprès de professionnels spécialisés (professionnels de santé et travailleurs sociaux). Vous pourriez y aborder la question des dettes de jeu et du surendettement en vous rapprochant d'un travailleur social et la question de la dépendance avec un professionnel de santé. Nous vous joignons un lien ci-dessous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre au 09 74 75 13 13 de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### CSAPA ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 80: CONSULTATION AVANCÉE

**place Emile Leturc**
**80300 ALBERT**

**Tél : 03 22 84 96 81**
**Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 18h**
**Accueil du public : vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h sauf le 4ème vendredi du mois**

Voir la fiche détaillée

**En savoir plus :**

- Surendettement